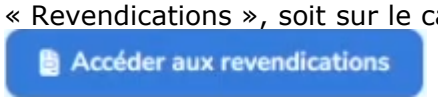
FVBD
Fédération des Vins de Bergerac et Duras

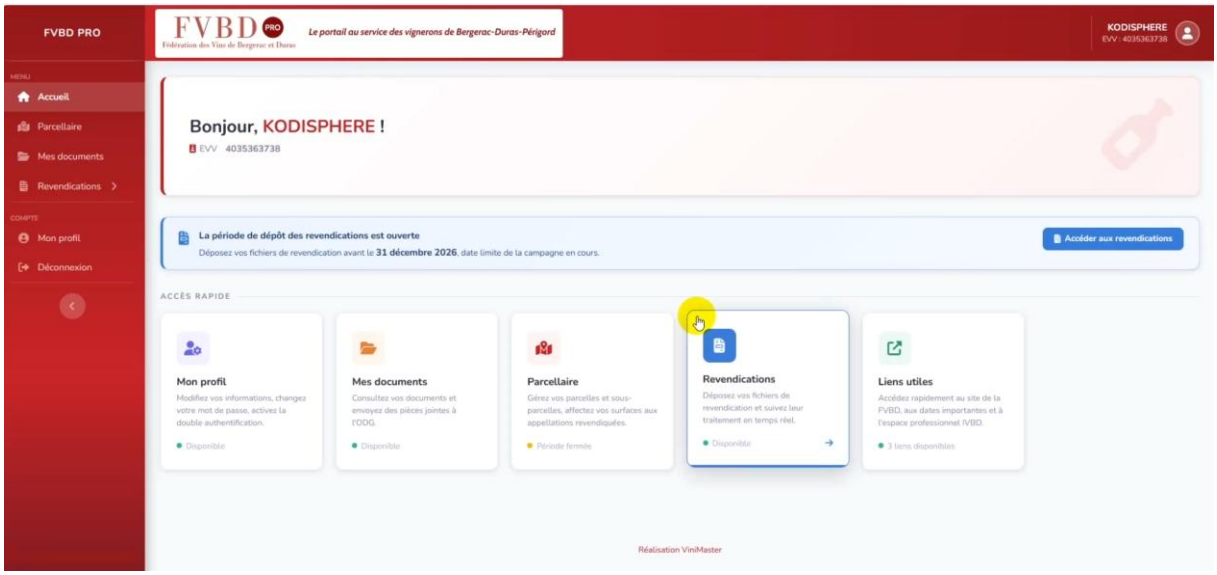
Tutoriel revendication en ligne

Comment accéder au portail ?

Connectez-vous à l'adresse ci-dessous :
https://fvbd.vinimaster-odg.fr/
Vous pouvez y aller aussi à partir du site de la FVBD.
Première identification : cliquez sur « Première connexion/mot de passe oublié », notez votre numéro EVV (CVI) dans le champ EVV, puis cliquez sur « Lien de réinitialisation du mot de passe » : un mail contenant le lien de réinitialisation vous est adressé pour créer votre mot de passe.

Vous arrivez sur l'écran d'accueil du site FVBD Pro : cliquez sur la fonctionnalité « Revendications », soit sur le carré en accès rapide, soit par le bouton en première ligne





Comment utiliser la fonctionnalité « Revendication » ?

Cette fonctionnalité vous permet le dépôt et le paiement de votre revendication. Elle fonctionne de la manière suivante : le lendemain matin après votre validation de la déclaration de récolte sur VENDANGES (PRODOUANE), les éléments de celle-ci sont directement transférés sur le portail FVBD Pro. Vous êtes avertis par mail :

De Sabine Perie
Pour log@vinimaster.fr <log@vinimaster.fr>
Sujet **Déclaration de récolte**

Bonjour,

Votre déclaration récolte et de production pour la campagne 2026 nous a été transmise par les Douanes et traitée pour l'EVV 4035363738.

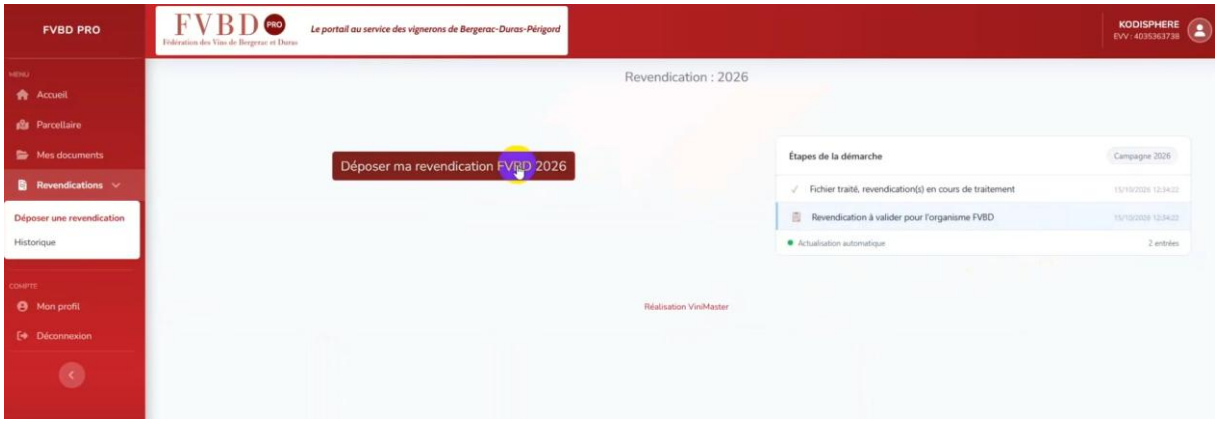
Vous devez maintenant vous rendre dans votre espace personnel sur l'extranet de la FVBD PRO pour déposer votre déclaration de revendication.

Fédération des Vins de Bergerac et Duras
Pôle Viticole ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC
05 53 24 71 77

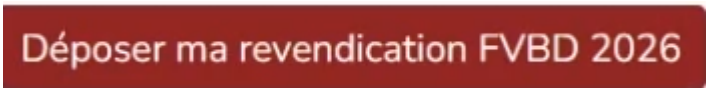
Si vous souhaitez déposer votre déclaration de revendication avant le lendemain du dépôt de votre déclaration de récolte, cela est possible : rendez-vous à la fin de ce document pour les explications *

Première étape :

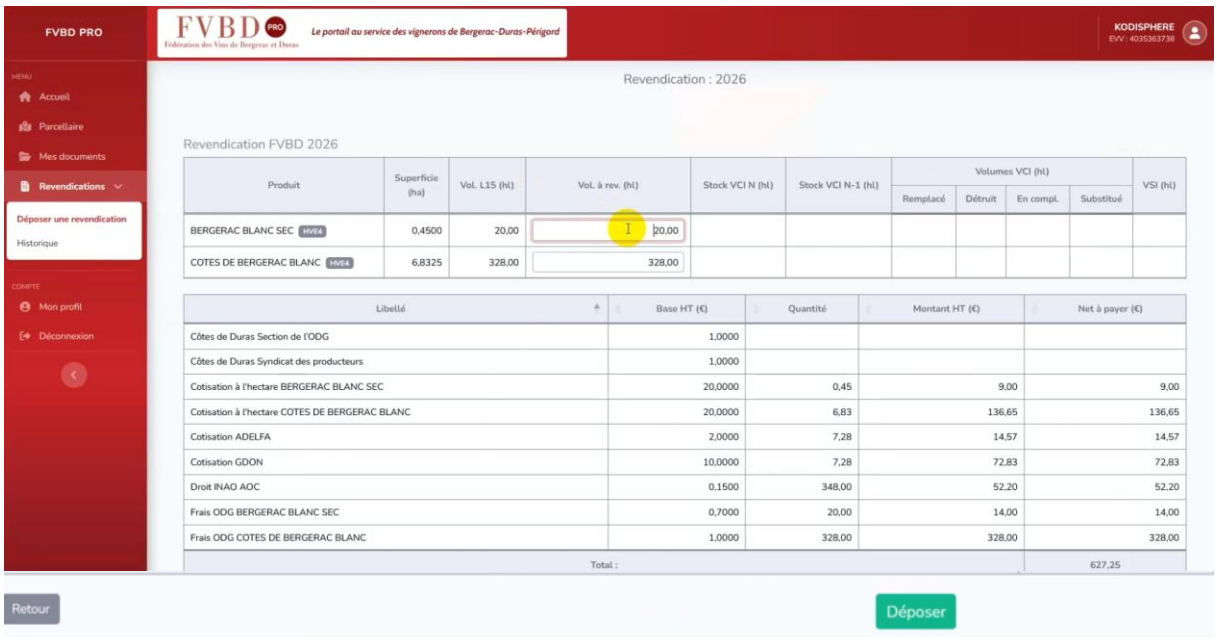
Voici l'accueil de la fonctionnalité revendication :



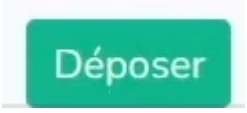
Sur la partie droite de l'écran vous pouvez suivre les différentes étapes de la démarche.

Cliquez sur 

Vous accédez à un tableau reprenant les éléments de votre déclaration de récolte, qui sont préremplis :



Si vous n'avez rien à modifier (pas de VCI, pas de lies à enlever), cliquez sur :



FVBD
Fédération des Vins de Bergerac et Duras

Modifications possibles :

Seulement si c'est nécessaire, vous pouvez modifier deux éléments :

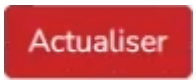
- Le volume revendiqué, si vous souhaitez par exemple enlever des lies :

Revendication FVBD 2026

Produit	Superficie (ha)	Vol. L15 (hl)	Vol. à rev. (hl)	Stock V
BERGERAC BLANC SEC HVE4	0,4500	20,00	18,90	
COTES DE BERGERAC BLANC HVE4	6,8325	328,00	328,00	

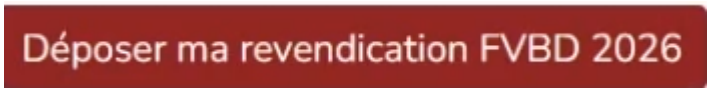
- Remplir les éléments concernant le VCI : le stock de VCI de l'année N-1 (2025) est prérempli, vous devez le répartir selon l'utilisation que vous souhaitez en faire. Par exemple :

Stock VCI N-1 (hl)	Volumes VCI (hl)				VSI (hl)
	Remplacé	Détruit	En compl.	Substitué	
83,07	83,07				
98,48			10,00		
	78,48	10,00			

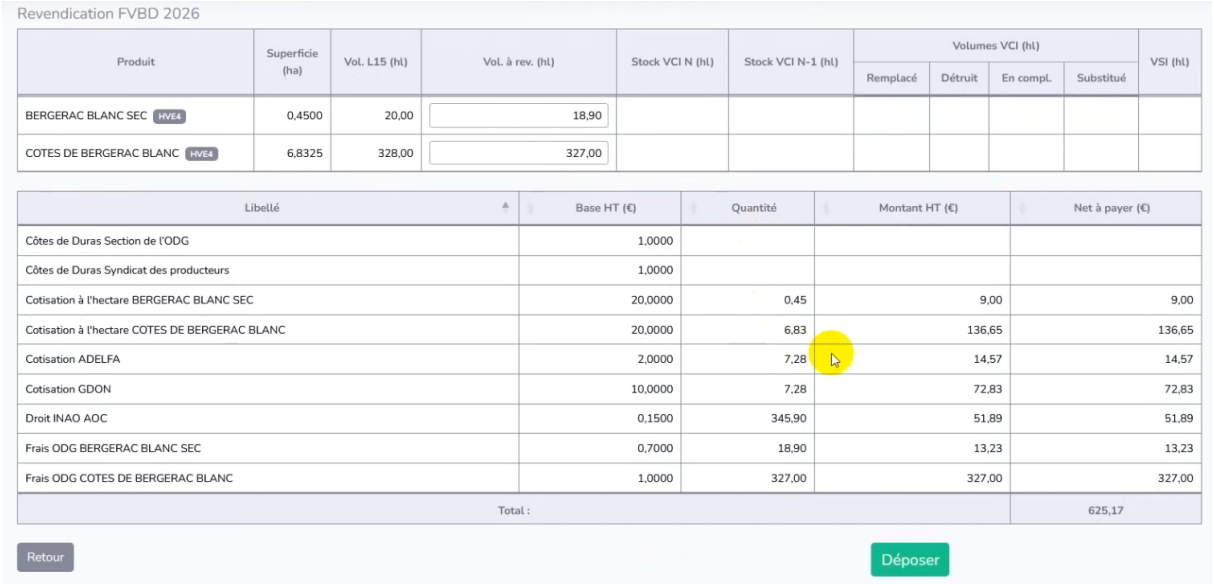
Une fois les modifications effectuées, cliquez sur 

Vous revenez automatiquement sur la page :



Cliquez à nouveau sur 

Vous revenez sur cet écran :

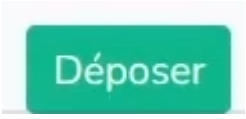


Revendication FVBD 2026

Produit	Superficie (ha)	Vol. L15 (hl)	Vol. à rev. (hl)	Stock VCI N (hl)	Stock VCI N-1 (hl)	Volumes VCI (hl)				VSI (hl)
						Remplacé	Détruit	En compl.	Substitué	
BERGERAC BLANC SEC HVE4	0,4500	20,00	18,90							
COTES DE BERGERAC BLANC HVE4	6,8325	328,00	327,00							

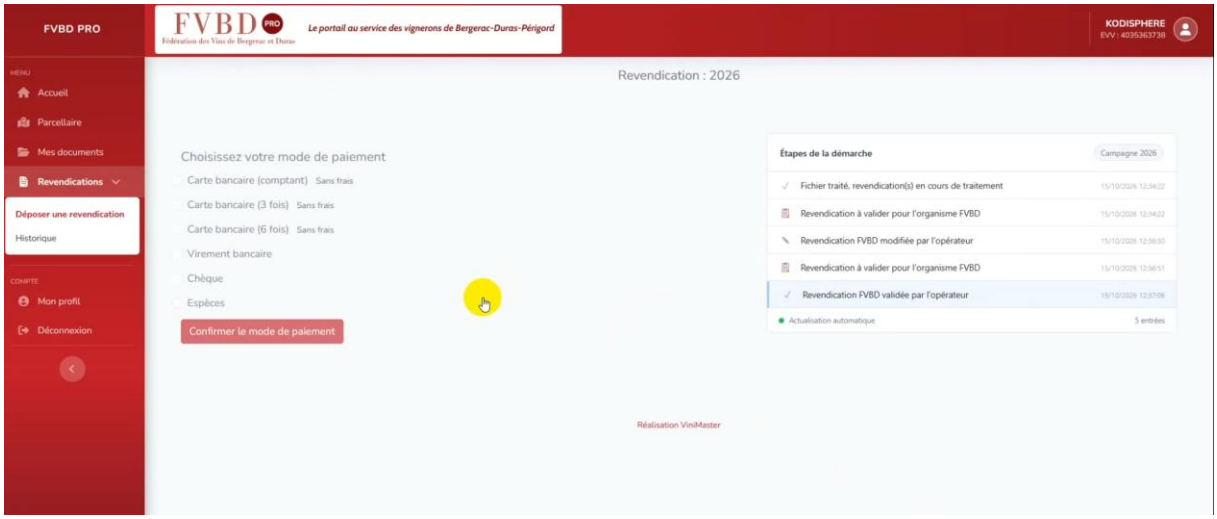
Libellé	Base HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	Net à payer (€)
Côtes de Duras Section de l'ODG	1,0000			
Côtes de Duras Syndicat des producteurs	1,0000			
Cotisation à l'hectare BERGERAC BLANC SEC	20,0000	0,45	9,00	9,00
Cotisation à l'hectare COTES DE BERGERAC BLANC	20,0000	6,83	136,65	136,65
Cotisation ADELFA	2,0000	7,28	14,57	14,57
Cotisation GDON	10,0000	7,28	72,83	72,83
Droit INAO AOC	0,1500	345,90	51,89	51,89
Frais ODG BERGERAC BLANC SEC	0,7000	18,90	13,23	13,23
Frais ODG COTES DE BERGERAC BLANC	1,0000	327,00	327,00	327,00
Total :				625,17

Retour Déposer

Cliquer sur 

Procéder au paiement

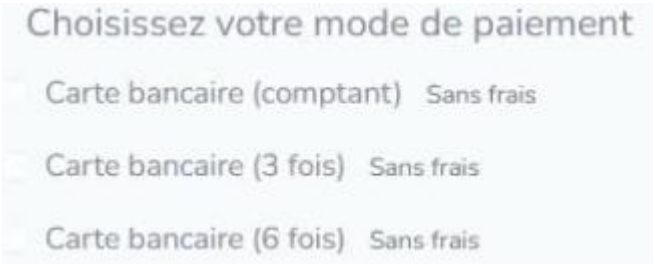
Une fois votre déclaration déposée, vous arrivez sur cet écran :

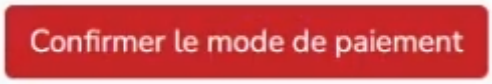


Vous allez choisir votre mode de paiement. Un paiement par carte est vivement conseillé, il vous permet de finaliser le dépôt de votre revendication

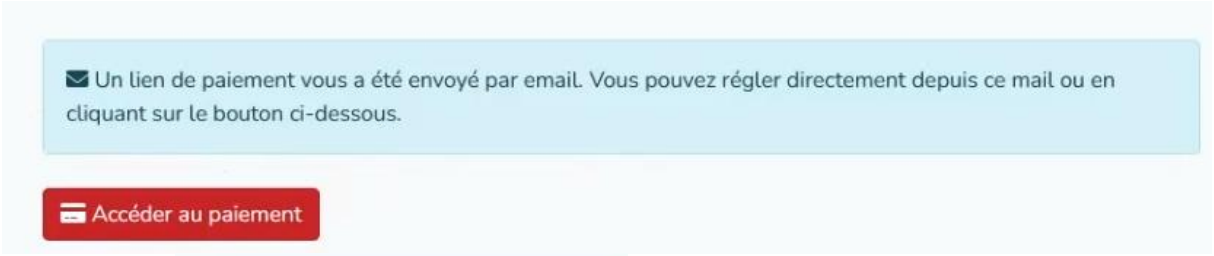
immédiatement. Les autres modes de paiement nécessitent une intervention de l'ODG et vont retarder la validation de votre déclaration.
Rappel important : la revendication n'est valable que lorsque le paiement a été réalisé.

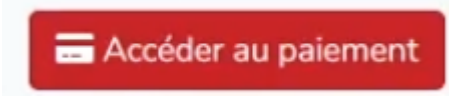
Paiement par carte : vous pouvez choisir de payer au comptant, en 3 fois ou en 6 fois. Sélectionnez la ligne correspondante :



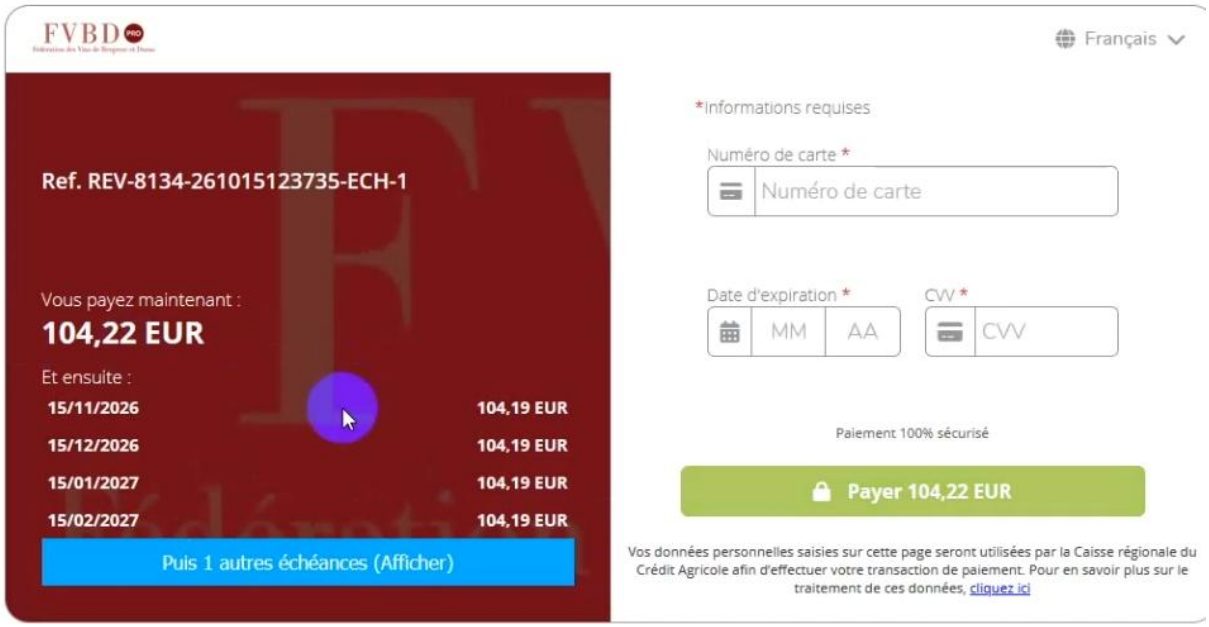
Puis cliquez sur 

. L'info suivante apparait :

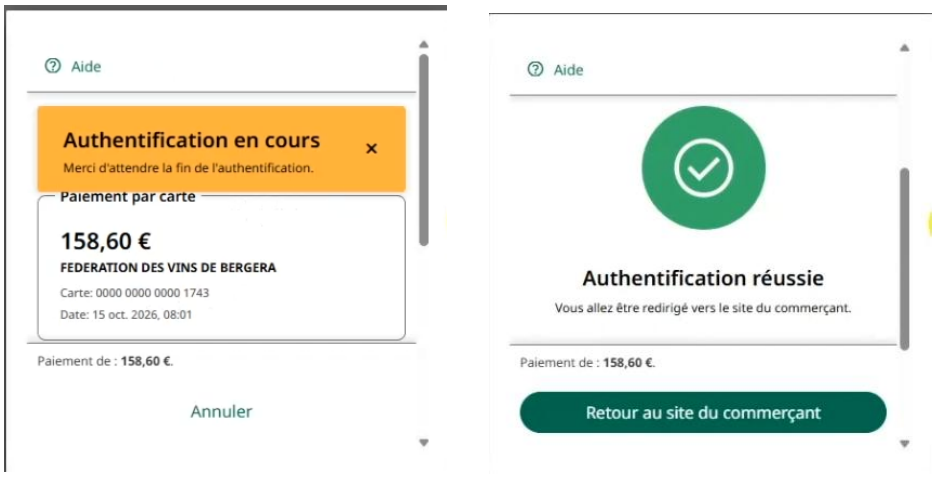


Cliquez sur 

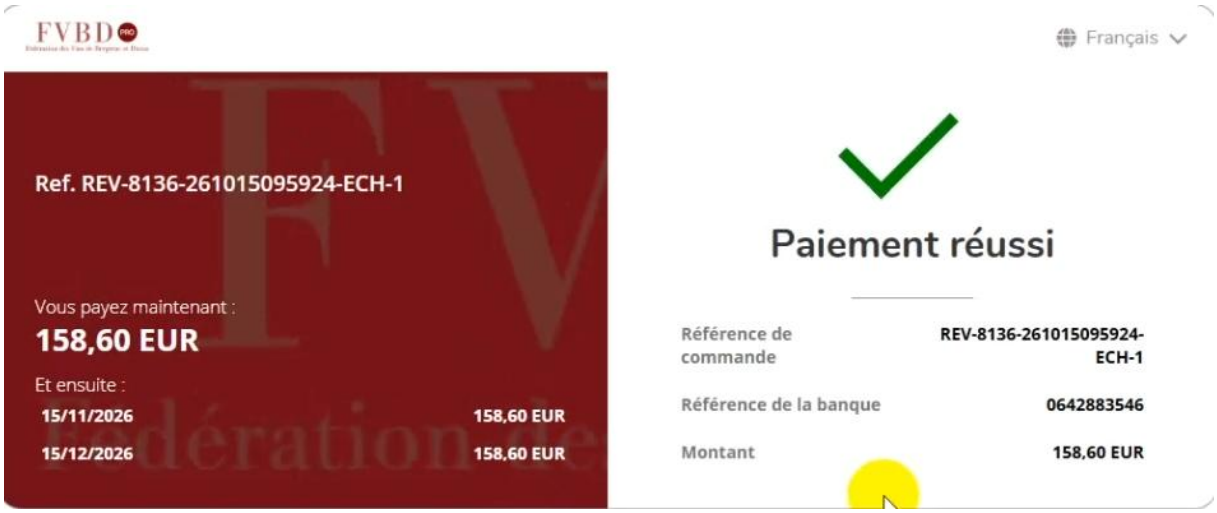
Renseignez sur l'écran suivant les références de votre carte bancaire :



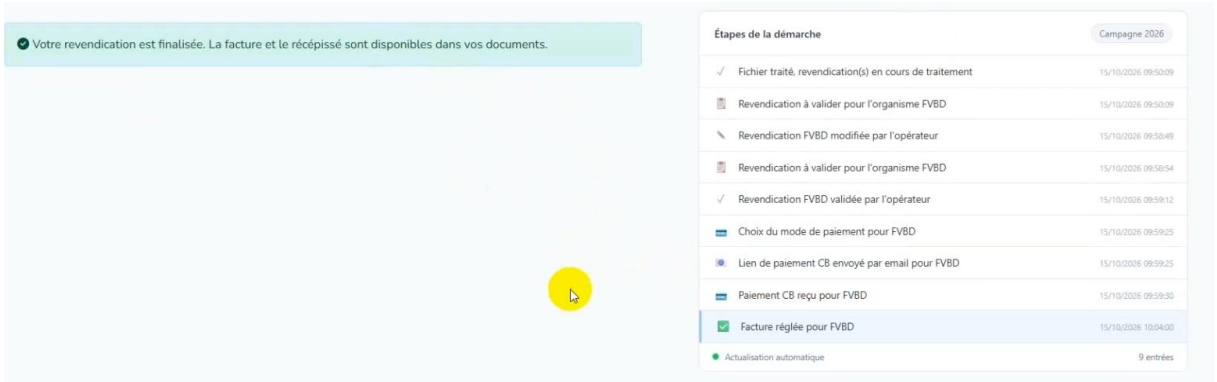
L'authentification s'effectue sur votre site bancaire :



Et si le paiement a abouti, vous aurez ce message :

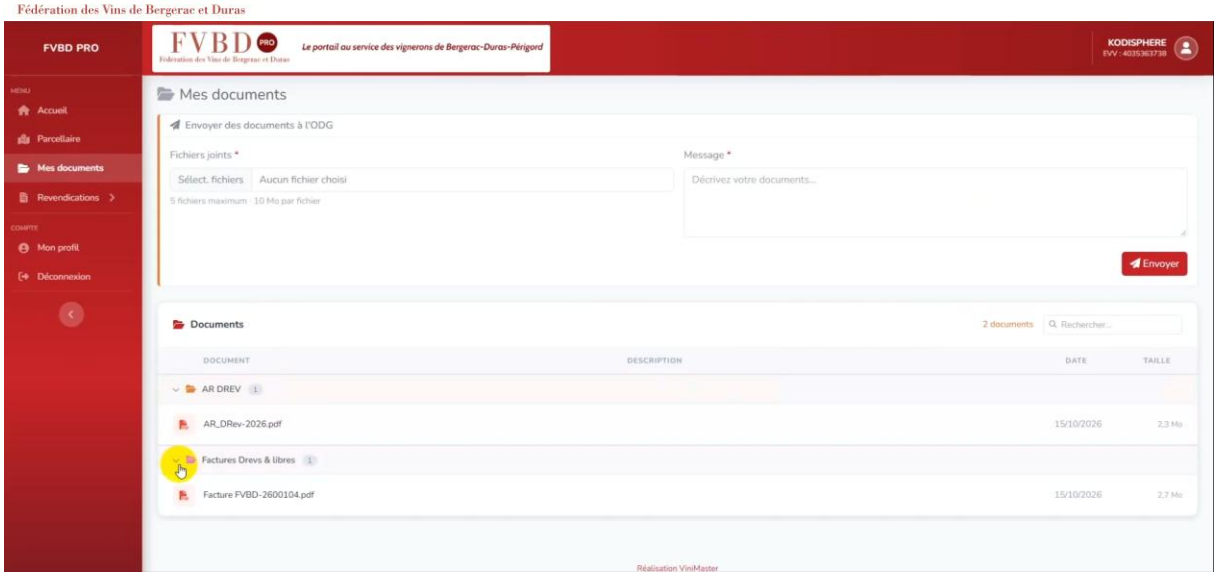


Puis :

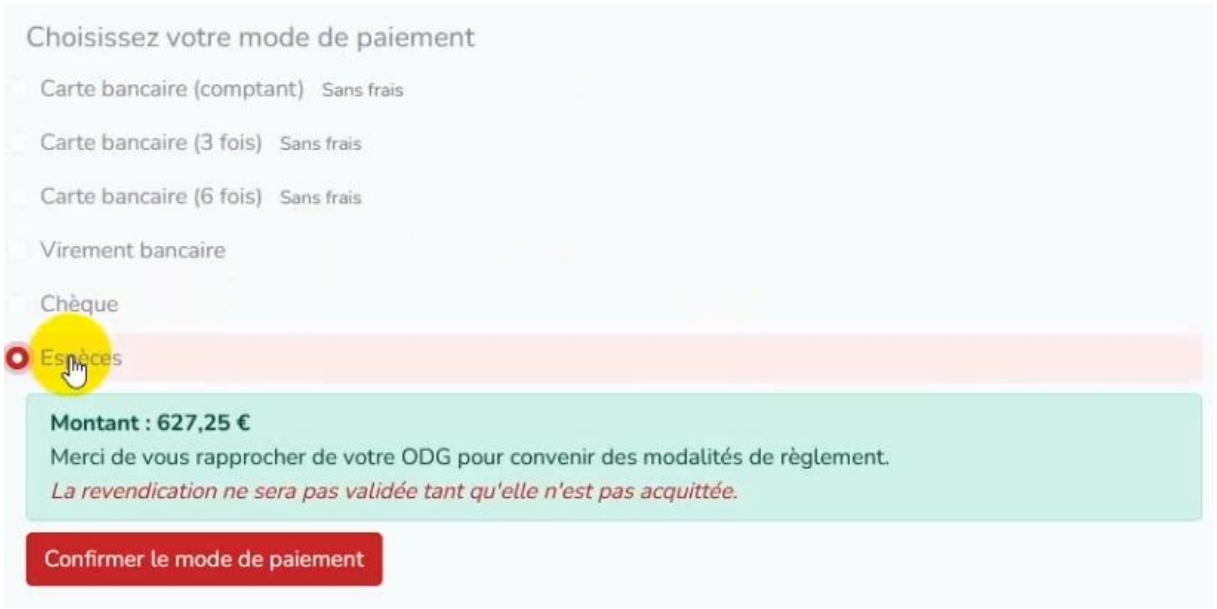


Vous pouvez retrouver votre récépissé et vos factures dans la fonctionnalité « Mes documents :

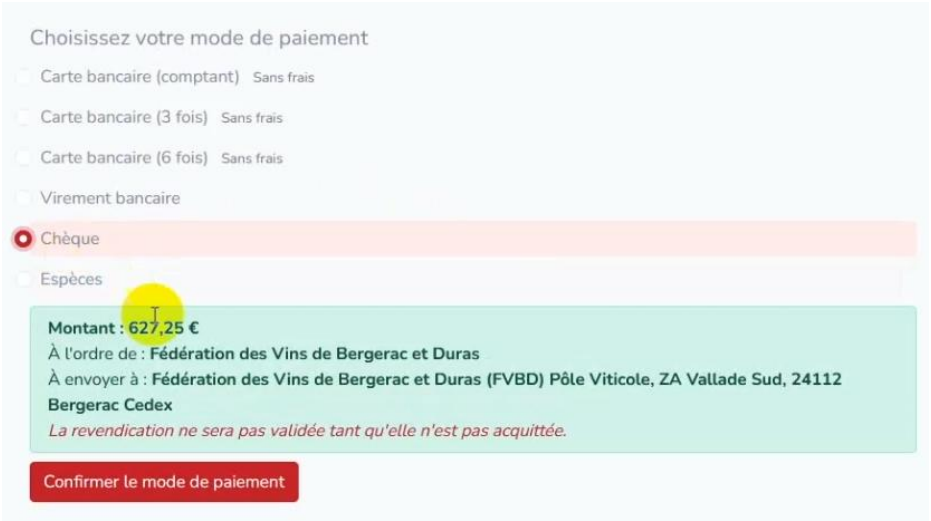
FVBD
Fédération des Vins de Bergerac et Duras



Paiement en espèces :



Paiement par chèque :



Paiement par virement :



Dans ces trois derniers cas, votre revendication ne sera pas validée tant que le paiement n'aura pas été reçu par la FVBD. Une fois que la facture sera acquittée, vous pourrez retrouver votre récépissé et la facture dans votre espace « Mes documents ».

Problèmes éventuels

Si vous n'êtes pas habilité pour l'une ou plusieurs des AOC/IGP pour lesquelles vous avez déposé une déclaration de récolte, celle-ci ne pourra pas être importée sur le portail FVBD Pro. Vous recevrez le message suivant par mail :

FVBD
Fédération des Vins de Bergerac et Duras

Bonjour,

Nous vous invitons à vous rapprocher en urgence de nos services pour les raisons suivantes :
KODISPHERE Colonne 1B103S : l'opérateur n'est pas habilité pour BERGERAC (code INAO 1B103S) -> déclaration non importée
KODISPHERE Colonne 1B103D : l'opérateur n'est pas habilité pour COTES DE BERGERAC (code INAO 1B103D) -> déclaration non importée
KODISPHERE : import annulé (l'opérateur n'est pas habilité pour COTES DE BERGERAC (code INAO 1B103D) -> déclaration non importée)

Fédération des Vins de Bergerac et Duras
Pôle Viticole ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC
05 53 24 71 77

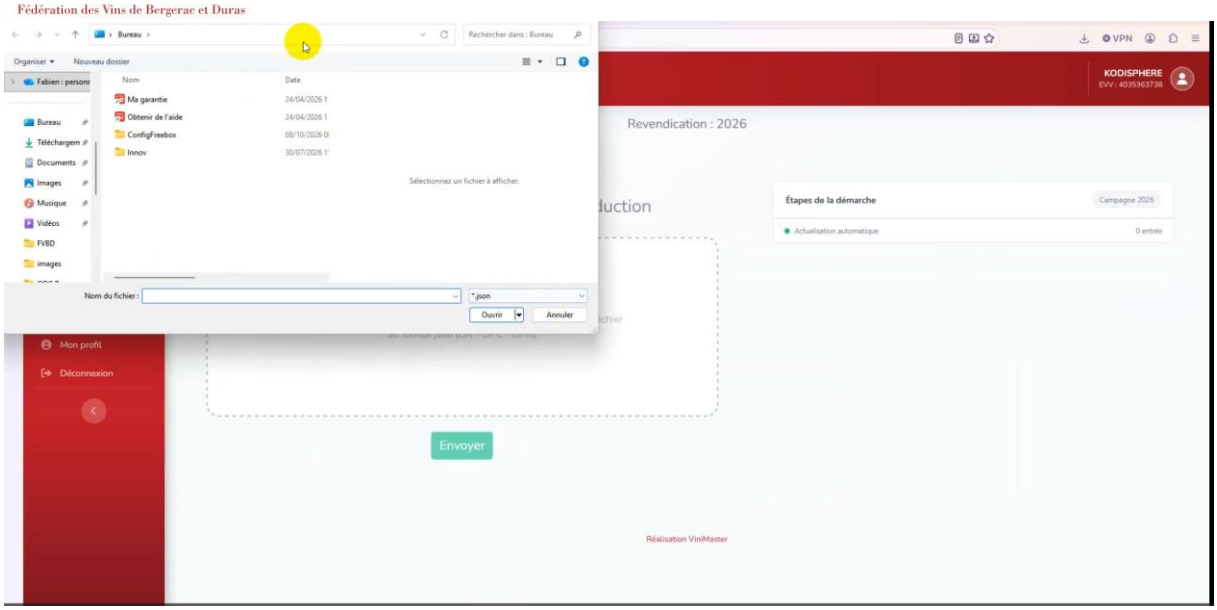
Dans ce cas, il faut contacter rapidement la FVBD.
Il peut également y avoir un problème dans la cohérence des valeurs remplies dans la déclaration de récolte. Vous recevrez également un message vous invitant à vous rapprocher de l'ODG.

*Comment importer votre déclaration de récolte sur le portail

Si vous ne souhaitez pas attendre le lendemain du dépôt de votre déclaration de récolte sur VENDANGES pour faire votre déclaration de revendication, vous pouvez l'importer sur le portail.
Pour cela, enregistrez votre déclaration de récolte au format Json sur votre ordinateur. Puis connectez-vous au portail comme indiqué au début du tutoriel. Allez dans la fonctionnalité « Revendication ».
Vous arrivez sur cet écran :



Cliquez au milieu du rectangle en pointillés, et vous pourrez accéder au contenu de votre ordinateur et sélectionner le fichier correspondant à votre déclaration de récolte. Vous pouvez également procéder par « glisser-déposer ».



Une fois votre déclaration chargée, cliquer sur Envoyer
Ensuite la démarche est identique.

Contacts à la FVBD pour toute demande au sujet de la DREV en ligne :

Sabine Périé sabine.perie@fvbd.fr 05 53 24 55 44
Cathy Lourtet cathy.lourtet@fvbd.fr 06 84 80 54 49